

LES RESERVISTES

La Troisième République, tirant les leçons de la défaite de 1871, fait le choix d'une armée de conscription. Il faut attendre les lois de 1889 et 1905 pour que se généralise vraiment le service militaire des jeunes Français.



Les Réservistes, P.-G. Jeanniot, 1882 © Musée de l'Armée/RMN-GP 06-518907

CHRONOLOGIE

28 juin 1914

Assassinat de l'archiduc
François Ferdinand.

3 août 1914

L'Allemagne déclare
la guerre à la France.

6 - 11 sept 1914

Première bataille de la Marne :
les taxis démarrent de
l'Hôtel des Invalides avec
les soldats à leur bord.

22 avril 1915

Première attaque au gaz.

7 mai 1915

Le paquebot Lusitania est
torpillé par les Allemands.

**21 fév - 18 déc
1916**

Bataille de Verdun.

6 avr 1917

Les États-Unis entrent en guerre.

16 avr 1917

Bataille du Chemin des Dames.

11 nov 1918

Signature de l'armistice dans
la Clairière de Rethondes.

28 juin 1919

Signature du traité de Versailles
dans la Galerie des Glaces
du Château.

Le tableau en lui-même...

L'affiche nous raconte...

Les bons de tirage au sort et la cocarde font partie du folklore populaire qui entoure le service militaire quand celui-ci devient obligatoire. Les jeunes gens de 19 ans révolus se présentent au conseil de révision de leur canton où ils passent notamment une visite médicale. Chaque jeune homme inscrit reçoit un numéro au hasard. Jusqu'en 1889, la loi prévoit un tirage au sort : les « mauvais numéros » correspondent au service long, cinq ans, les « bons numéros » au service court, un an. D'autres sont exemptés.

À la suite du conseil de révision, les jeunes gens sont attendus par toute une armée de colporteurs prêts à leur vendre des calicots, de la quincaillerie, des médailles de toutes sortes qu'ils gardent en souvenir ou dont ils s'affublent pour la fête des admis qui suit le conseil. Pour ce défilé bruyant les gars de la même commune sont réunis derrière le drapeau qui porte le nom de « leur classe ». Le lendemain ils se rendent au monument de 1870 ou au cimetière de leur commune, avec leur nouveau drapeau. Le dimanche suivant, les filles de « la classe » sont conviées au bal des conscrits.

P.-G. Jeannot (1848-1934) sort de Saint-Cyr en 1866 et sert comme sous-lieutenant au 23e de ligne quand il est blessé et fait prisonnier à Rezonville. Il démissionne en 1883 pour se consacrer à sa carrière artistique, notamment à *L'illustration*. Il rencontre Manet et entre en relation avec Degas. Parmi les peintres militaires, il occupe une place à part en s'intéressant aux anecdotes et aux détails de la vie militaire en temps de paix. Il montre ici l'arrivée des réservistes à la caserne, un jour de pluie. Les uniformes se mêlent aux tenues civiles des messieurs d'âge mûr : chapeaux hauts de forme, chapeaux melon, casquettes, blouses bleues, manteaux, foulards noués au cou, cravates, baluchons ou valises.

Le « naturalisme » de Jeannot s'agrémente d'une pointe d'ironie : il fait le portrait en gros plan d'un homme, le visage entouré d'un pansement, une rage de dents, peut-être ?

Les réservistes obtient une mention honorable au salon de 1882. Ce tableau offre un intérêt documentaire en illustrant à la fois l'universalité et la grande mixité sociale que génère l'armée de conscription.

Par la loi du 27 juillet 1872, le service militaire devient obligatoire pour tous les Français âgés de 19 ans. Comme à cette époque, l'armée ne peut accueillir que 400 000 hommes, un tirage au sort décide dans les faits de la durée du service actif : cinq ans ou un an. Le remplacement est impossible mais les dispenses et les sursis sont nombreux, ainsi qu'un volontariat d'un an qui permet à des étudiants payant 1 500 F de servir un an au lieu de cinq ans. Ce système provoque de nombreuses critiques en particuliers à propos des dispenses, accordées aux diplômés, aux séminaristes, aux soutiens de famille.

Le retour à la vie civile ne met pas fin aux obligations militaires. Le citoyen-soldat est versé successivement dans les réserves de l'armée d'active, quelques années plus tard dans la territoriale puis dans les réserves de la territoriale. Il est convoqué plus ou moins régulièrement pour des périodes de réserve de quelques jours, programmées par décision du ministre.

La loi du 15 juillet 1889, fait disparaître le tirage au sort : le service est fixé à trois ans sauf pour les diplômés et les ecclésiastiques qui n'effectuent qu'un an. Le temps d'affectation dans la réserve est porté à sept ans suivi de quinze ans dans la territoriale.

Le 17 mars 1905, alors que se déroule la crise diplomatique de Tanger, le service devient égal pour tous et dure deux ans. Plus de 80 % d'une classe d'âge est incorporée ; les exemptions sont rares et concernent principalement les déficiences physiques. Il y a peu d'insoumis. Le citoyen-soldat est ensuite versé dans la réserve d'active jusqu'à l'âge de 34 ans, dans l'armée territoriale entre 34 et 40 ans puis dans la réserve de la territoriale jusqu'à l'âge de 46 ans.

Le service militaire est considéré comme une étape importante de la vie masculine, un véritable rite de passage au monde des adultes. Il commence par le conseil de révision qui se déroule au printemps, au niveau du canton, en présence des autorités politiques et militaires (préfet, maires, général, médecin militaire). En septembre, la feuille de route arrive, le jeune homme rejoint son affectation en octobre ou au début novembre, après les vendanges.

Les jeunes recrues incorporées, « les bleus », effectuent leurs classes pendant trois mois. Vient alors le moment solennel de la présentation au drapeau du régiment en présence du général : « Jeunes gens, voici votre drapeau ». L'instruction se fait dans les unités de combat ou les services du régiment et consiste principalement en marches, exercices de tir et manœuvres. Avec l'arrivée de la nouvelle classe, le « bleu » devient un « ancien » et lorsqu'il ne reste que 100 jours à effectuer avant le départ, « la quille », il célèbre « le père cent », la fête du compte à rebours... Le retour à la vie civile s'effectue vers le mois de septembre.

En 1913, pour conserver des effectifs comparables à ceux de l'Allemagne dont la population dépasse celle de la France et croît plus rapidement, le service actif est porté à 3 ans et l'âge final repoussé à 48 ans. La France compte alors 800 000 hommes sous les drapeaux pour une population de 39 millions d'habitants en métropole. En août 1914, la mobilisation met sur pied de guerre près de 4 millions de soldats en quelques jours.

La Troisième République, en instaurant l'école obligatoire et le service militaire, a assuré à la France une cohésion nationale qui révélera toute sa profondeur pendant les épreuves de la première guerre mondiale.

Notice	→ Numéro d'inventaire	→ Période	→ Mots-clés
	05247 ; Eb 402	XIX ^e siècle, Europe - période contemporaine	Armée française, époque de la Troisième République, réserviste
	→ Création	→ Matières et techniques	→ Localisation
	France	Huile sur toile	Département des deux guerres mondiales – Salle Alsace-Lorraine
	→ Exécution	→ Dimensions	
	1882	Hauteur : 1.14 m	
		Largeur : 1.942 m	

Bibliographie

La guerre de 1870 expliquée aux enfants, G. ETIENNE, Ed. De Taillac, 2013, 32p

La Guerre de 1870-71, E. LABAYLE, Ed. Lamarque, 2020, 32p